



Le scénario américain de l'abattage du vol MH-17 par missile sol-air a été inspiré par un cas réel survenu dans un pays de l'OTAN

Par [Valentin Vasilescu](#)

Mondialisation.ca, 28 août 2014

Région : [Russie et CEI](#)

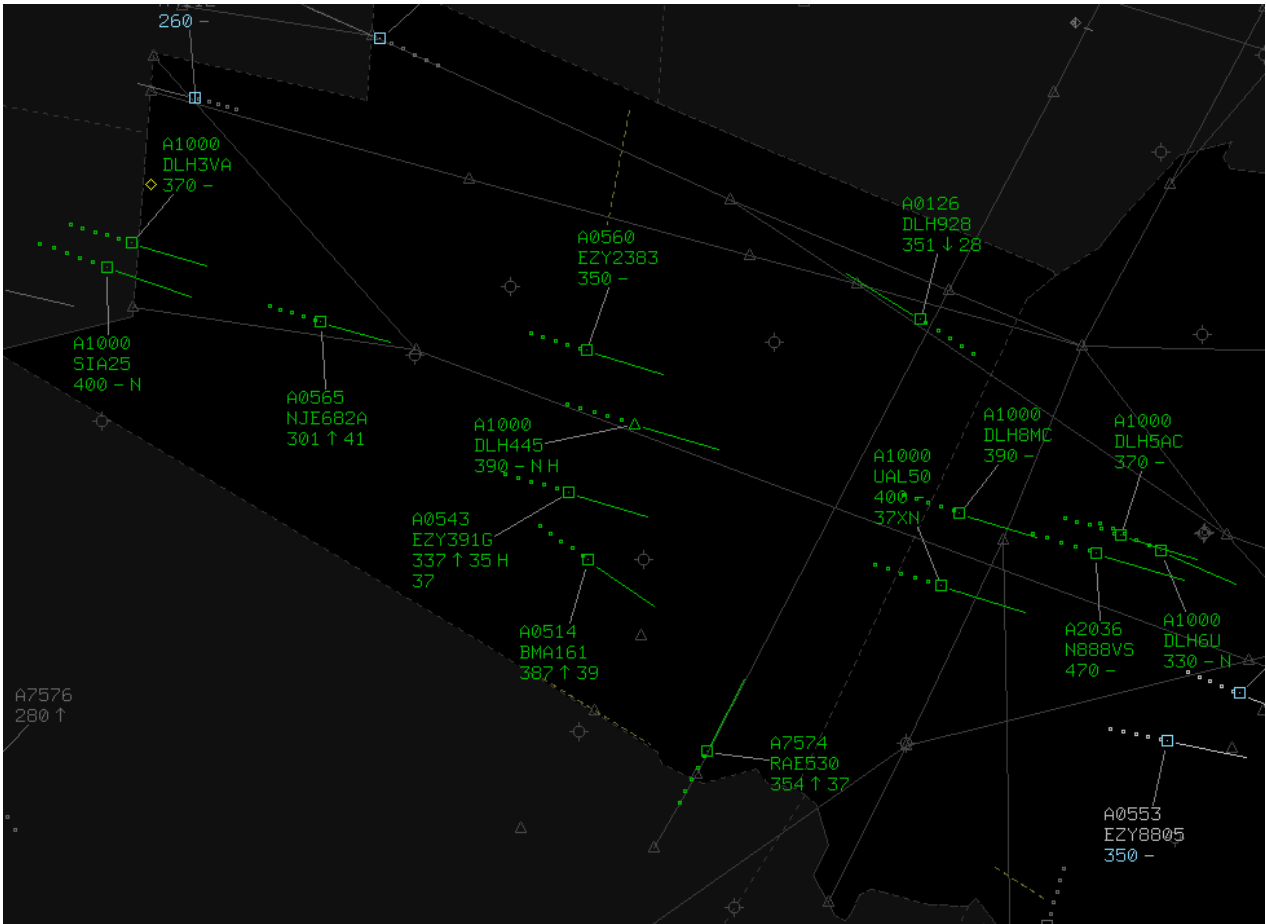
Analyses: [Ukraine](#)

Un [avion](#) Antonov AN-24 de la compagnie roumaine TAROM, immatriculée YR -BMJ s'est écrasé à 55 km au sud-ouest de Bucarest, les débris s'éparpillant sur un kilomètre carré dans la forêt de Mălinoasa, près de la commune de Visina, comté de Dâmbovița. Le vol charter assurait le vol Otopeni-Belgrade et retour pour rapporter du sang destiné aux blessés de la révolution. Le vol était directement contrôlé par le nouveau chef de la Roumanie, Ion Iliescu. Les sept personnes à bord, les six membres de l'équipage et un passager sont morts. Le seul passager qui avait été autorisé à embarquer par la nouvelle direction de la Roumanie installée il y a une semaine, était Ian Henry Perry, reporter pour le journal britannique The Sunday Times.

Après 16 ans d'enquête, en 2006, un rapport final du Procureur a classé l'affaire pénale, mettant l'accident sur le compte du givre, c'est-à-dire la glace déposée sur les ailes, l'empennage et le fuselage, bien que ce jour-là il n'y avait pas des conditions de givre. Dans les preuves et les déclarations des membres de la commission d'enquête aéronautique sur l'accident, il est apparu une cause complètement différente de celle avancée par le parquet. Ils avaient établi, avec certitude, que l'avion de TAROM avait été abattu par « l'impact avec un objet dur » dans l'empennage horizontal, « probablement un missile sol-air S-75 ». Le missile avait été lancé par la 182ème batterie de [missiles](#) anti-aérienne, déployée à 4 km au sud de la [base aérienne](#) de Boteni située à 15 km au nord-ouest du lieu du crash de l'AN-24. Le rayon d'action du S-75 est de 34 km.



Les membres de la commission d'enquête aéronautique sur les accidents aériens ont prouvé que, le 28 Décembre 1989, le vol avait reçu l'autorisation du ministère de la Défense et que l'avion avait quitté la TMA (zone Terminale de l'aérodrome) au point vertical TUSET, s'inscrivant dans le flux de de navigation de la voie aérienne UL -5. Cela correspondait au schéma de départ pour la route RNAV, imposée par les [autorités](#) aériennes roumaines pour décoller de l'aéroport de Bucarest-Otopeni, et qui figurait dans le plan de vol.



Les enquêteurs ont également découvert que l'avion AN-24 avait été repéré sur le [radar](#) de la 182ème batterie de missiles AA après le décollage, en atteignant le niveau de vol de 800 m, à une distance de 8-10 km du seuil de piste de l'aéroport de Bucarest-Otopeni. Le commandant de la batterie a demandé à son supérieur, le commandant Suciu Ioan, commandant de la garnison Boteni, l'autorisation de lancer le missile, parce que l'avion ne figurait pas dans la programmation militaire quotidienne transmise par le Centre de Commandement Principal de l'armée de l'air.

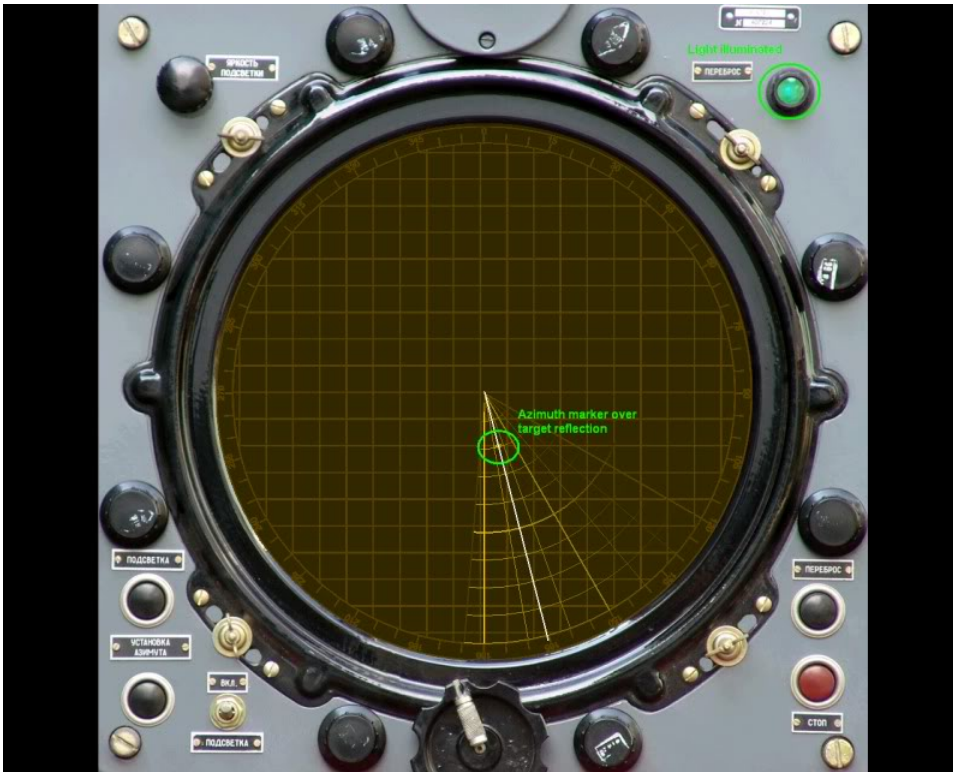


http://s112.photobucket.com/user/Der_Hans/media/SAM_Sim/B5.jpg.html

Le commandant Suciu avait été pilote de chasse pendant 20 ans et savait par expérience que, d'après la vitesse (250-300 km / h), la cible ne pouvait être qu'un avion à turbopropulseur civil, qui avait rejoint le couloir de vol partant de l'aéroport de Bucarest-Otopeni ou de celui de Bucarest Baneasa. Le commandant Suciu Ioan a donc interdit le tir du missile. Cependant, la Roumanie était alors en état d'alerte de guerre, et l'équipe de combat du commandement de la défense aérienne du territoire pouvait annuler l'ordre donné par le commandant Suciu au commandant de la batterie. Ce qui a été fait.

<http://videonews.antena3.ro/video/romania/in-premiera-misterul-avionului-de-pasageri-prabusit-in-decembrie-89.html>

Le 28 Décembre 1989, au Centre de Commandement Principal de la Défense AA du territoire, l'équipe de combat qui était de service était la même que celle du 22 Décembre 1989. Cette équipe est responsable de la diversion radio électronique, réalisée à l'aide du système de gestion automatisée Almaz-2 qui permet d'introduire de fausses cibles. L'équipe est responsable de la planification et de la coordination de tous les vols militaires et civils, mais aussi leur abattage dans l'espace aérien roumain.



Le lieutenant-colonel Magdalena Ion – Directeur des Opérations Anti Aériennes, faisait partie de l'équipe. Il est le seul dans cette équipe, qui depuis 1990, a eu une carrière fulgurante. Magdalena Ion est diplômé de l'Ecole des officiers de défense AA et de radio localisation, de la même promotion (1968) que le pilote Suci Ioan. En Décembre 1989 Magdalena occupait le poste de chef de bureau des opérations AA. Après le renversement de [Ceausescu](#), il a été promu lieutenant-colonel (un an plus tôt que la normale) le 27 Décembre 1989, et au grade de colonel, huit mois plus tard, le 15 Août 1990, alors que la période légale minimale dans le grade de lieutenant-colonel est de sept ans. Entre 1990- 1993 Magdalena a été chef de la Division de la défense anti aérienne de l'état-major et, de 1993 à 1997, il fut conseiller auprès du président de la Roumanie, Chef du Secrétariat du Conseil suprême de la Défense

nationale, avec le grade de général de brigade (avec une étoile) dès le 21 Octobre 1994, puis avec le grade de major-général (deux étoiles) à partir du 21 Novembre 1996. En comparaison, de 1989 à 1998, quand il a été arrêté et dégradé au rang de soldat, à la suite de mise en scène judiciaires, Suciu Ioan était encore commandant et commandait une base aérienne. Le commandant Suciu Ioan a été très près de faire échouer le plan pour abattre le vol TAROM qui avait été prévu par les nouveaux dirigeants installés le 22 Décembre 1989. C'est pourquoi il est devenu indésirable et il fallait l'empêcher de parler par la méthode la plus abjecte possible. Sur la base d'un rapport totalement bidon, au sujet du vol et de la destruction d'éléments de preuves fabriquées par Magdalena, le Président de la Roumanie, a obtenu l'arrestation et la condamnation du commandant Suciu Ioan à 15 ans de réclusion. Il est encore actuellement en prison.

La seule explication de l'attentat planifié contre l'[avion civil](#) par les militaires est que cela faisait partie de la « guerre » contre des terroristes inexistant perpétrant des meurtres odieux pour terrifier la population. Cette guerre, qui a commencé quelques heures après l'arrestation du couple Ceausescu, avait pour but de légitimer le pouvoir «d'émanation occidentale» qui devait assurer l'introduction de la Roumanie dans l'OTAN et l'UE. Dans le milieu journalistique, aucun des collègues du reporter du Sunday Times, Ian Henry Perry, ceux qui, aujourd'hui mènent une campagne contre la Russie au sujet de l'attentat contre le vol MH17, n'a cherché à élucider, auprès des autorités roumaines, les circonstances violentes dans lesquelles il a perdu la vie.

Valentin Vasilescu

Traduction Avic - [Réseau International](#)

La source originale de cet article est [Mondialisation.ca](#)
Copyright © [Valentin Vasilescu](#), Mondialisation.ca, 2014

Articles Par : [Valentin Vasilescu](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca